



# REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECHIQUIER CLUB SABOLIEN

## 1.PREAMBULE

Le présent règlement intérieur est propre à L'Echiquier Club Sabolien. Il est en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> avril 2026.

## 2.CHAMP D'APPLICATION

Ce règlement s'applique à l'ensemble des membres adhérents et des invités du club.

## 3.ADHESION

L'adhésion est volontaire. La personne intéressée pour participer aux activités du club (ou son représentant légal pour les mineurs) doit s'inscrire sur le site suivant :

<https://echiquierclubsabolien.sportsregions.fr/en-savoir-plus/adhesion-au-club-174147>

et payer sa cotisation sur le site helloasso :

<https://www.helloasso.com/associations/echiquier-club-sabolien/adhesions/adhesion-2026>

Il est possible de venir faire une session d'essai gratuite avant d'adhérer ou non au club.

## 4.HORAIRE ET CONDUITE

Il est attendu des adhérents un comportement adapté à l'activité : assiduité, ponctualité, motivation ; le club n'est pas une garderie.

Il convient de respecter les locaux (et la tranquillité du voisinage), le matériel ainsi que les encadrants.

## 5.SANCTIONS

En cas de non-respect des règles, le conseil d'administration pourra prendre des sanctions allant de l'avertissement à la suspension ou à la radiation de l'association.

Le président, Florian BOUVET

Le trésorier, Mustapha FAKHKHAR

Le secrétaire, Vincent GUILLAUD